

INTERNATIONAUX DE FRANCE MID-AMATEURS MESSIEURS – COUPE MURAT 30 JUIN AU 2 JUILLET 2023

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales et annulent et remplacent toutes autres règles locales.

Parties intégrantes du parcours

- L'ensemble des routes et chemins, sauf la route allant du club house au green du trou n°8
- La zone gravillonnée autour du club house
- Les traverses de bois au pied des grillages définissant les limites du parcours
- Le muret à gauche du trou n°15
- Trou 16, à gauche, les végétaux mis en tas ne sont pas destinés à être évacués. La balle est jouée comme elle repose, ou déclarée injouable.

Conditions anormales du parcours– R16.1

- La route allant du club house au green du trou n°8
- Les arbres tutorés = ensemble arbre / tuteur /cuvette / protection en plastique

Hors Limites – Règle R18.1

- Lorsque des poteaux en béton sont présents devant le grillage de la clôture, les poteaux sont des éléments de limite.

ENTRAÎNEMENT : L'entraînement est interdit entre les tours (cf. R. locale type I-1.1)

La Règle 5.2a est modifiée comme suit :

Un joueur ne doit pas s'entraîner sur le parcours de la compétition avant ou entre les tours.

Pénalité pour infraction à cette Règle locale :

- Pénalité pour une première infraction : pénalité générale (appliquée au joueur sur le premier trou).
- Pénalité pour une deuxième infraction : disqualification.

Modification du Code de comportement (Règle 1.2) cf. Hard Card 14(a)

Le joueur ne doit pas replacer ses divots mais il doit les regarnir avec le sable (divot-mix) du sac remis au départ du tour. Il sera possible de remplir ce sac au départ du trou n°10.

Les pénalités pour infraction au code de comportement en stroke play s'appliquent.

Informations générales

- Les piquets bleus et jaunes sur le parcours indiquent les 150 mètres milieu de green
- Toilettes et point d'eau dans l'abri à Gauche du green du trou n° 9

Temps de jeu maximum autorisé : 3h40

Bureau du tournoi :

03 44 57 04 43